



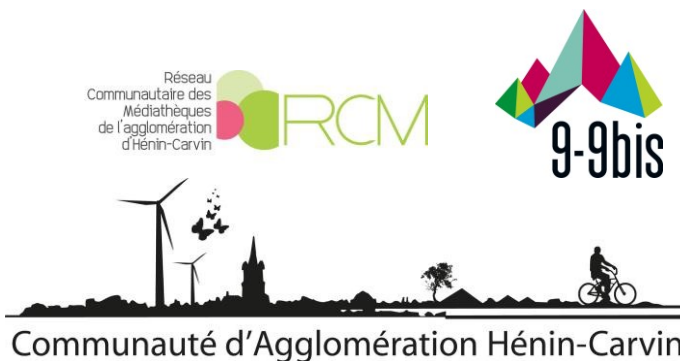
Résidences-mission à des fins d'**éducation aux médias à l'information et à la liberté d'expression** prenant place dans le cadre du

CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE (CLEA)

2023 – 2024

APPEL À CANDIDATURES en direction des journalistes.

Deux journalistes sont recherché.e.s.



1 CADRE DE LA RÉSIDENCEMISSION

Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (CAHC) est engagée dans un Contrat Local d'Education Artistique (CLEA). Son objet premier consiste à favoriser l'accès à l'art et la culture des habitants du territoire Hénin-Carvin. Le dispositif permet l'immersion d'artistes sur le territoire pendant quatre mois et inscrit les travaux qu'ils mènent dans la réalité quotidienne des jeunes habitants, selon une logique d'échanges, de découvertes, de pratiques et de parcours. Avec la création de l'EPCC 9-9bis en avril 2017, l'établissement a une délégation pour la maîtrise d'œuvre du CLEA de la part de la communauté d'agglomération Hénin-Carvin. Il met en place et coordonne la résidence.

La CAHC, en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France (D.R.A.C.), le rectorat de l'académie de Lille – délégation académique aux arts et à la culture (D.A.A.C.) et délégation académique à l'éducation aux médias (D.A.E.M.) et la direction départementale des services de l'éducation nationale – (D.A.S.E.N.) et en lien avec le conseil départemental du Pas-de-Calais a étoffé le dispositif existant et propose depuis 2018 - en plus des trois résidences-mission artistiques - une résidence-mission destinée à un ou une journaliste, issu(e) de tout support média (presse écrite, radio, audiovisuelle ou web).

Pour 2023/2024, ce sont désormais 2 journalistes qui sont recherché.e.s, pour élargir l'assise de l'EMI sur le territoire et composer un binôme complémentaire.

Cette résidence-mission a pour objectifs :

- faire découvrir le métier de journaliste (contexte, méthode, déontologie),
- donner à voir et à comprendre le processus de production de l'information et d'aider à son décryptage,
- sensibiliser à l'analyse critique et aux enjeux de la liberté d'expression,
- initier au travail de recherche du journaliste qui s'appuie sur une diversité de sources : archives, interviews, anciens articles...
- encourager le développement d'une pratique consciente et responsable des

médias, des réseaux sociaux et d'Internet en général.

La résidence-mission permettra de déployer des projets dont les objectifs sont:

- Favoriser l'expression des jeunes de manière autonome en les dotant d'outils
- Sensibiliser à la question du point de vue, de l'angle et de la prise de recul
- Mettre en lumière le territoire, ses habitants, son patrimoine par l'appropriation des sujets abordés.

Pour cela, le ou la journaliste-résident(e) proposera, en accord avec les acteurs locaux, des interventions ponctuelles ou suivies, expérimentales et participatives, auprès des jeunes publics en temps scolaire et hors temps scolaire ainsi qu'aux encadrants professionnels : enseignants, animateurs, médiateurs, voire même familles et parents.

Le territoire intercommunal sur lequel se met en œuvre le CLEA est marqué par une histoire industrielle forte, aujourd'hui en pleine reconversion. D'un passé industriel et minier qui a façonné l'histoire patrimoniale, sociale et culturelle à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, c'est sur un territoire en pleine mutation que les journalistes en résidence-mission devront évoluer.

Depuis 2004, la politique culturelle communautaire est axée autour de trois champs que sont la lecture publique, la musique et le patrimoine. A ce titre, le territoire a vu émerger des projets et des équipements comme le réseau communautaire des médiathèques, le 9-9bis, (ancien site minier reconverti en lieu culturel dédié à la musique et au patrimoine), Aquaterra, (maison de l'environnement situé sur le site de l'ancienne Cokerie), mais aussi ILTV, chaîne d'information locale appartenant à la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin.

Outre ces ressources, les journalistes-résident.e.s pourront s'appuyer sur les nombreuses initiatives locales, communales ou associatives à découvrir sur le terrain. Enfin, les interactions entre les résidences-mission journalisme et les trois autres résidences-mission artistiques seront encouragées et pourront nourrir les projets menés.

NB : Une partie des interventions en résidences-mission journalisme pourra être consacrée à des sessions de formation en EMI, destinées aux professionnels du territoire travaillant auprès des publics.

2 - A PROPOS DU PRESENT APPEL A CANDIDATURES

En vue de ces résidences-mission qui vont se déployer sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, sont recherchés deux journalistes professionnel.le.s (titulaires ou non d'une carte de presse) issu.e.s de tout support média (presse écrite, radio, audiovisuelle ou web).

Ce présent appel à candidatures est ouvert aux journalistes, français ou étranger, maîtrisant l'usage de la langue française (oral et écrit). Le ou la journaliste devra fédérer autour de sa présence et de sa démarche une large communauté : scolaire, éducative, associative et culturelle.

La période de résidence est prévue en deux temps :

- **Début octobre pour le temps de préfiguration (une journée)**
- **Du 13 novembre au 22 décembre 2023 inclus (1^{ère} partie de résidence)**
- **Du 08 janvier au 05 avril 2024 inclus (2^{ème} partie de résidence avec une semaine de césure incluse)**

En ce qui concerne la rétribution, **le coût total employeur par résident.e ne pourra excéder 24.000€ pour l'ensemble de la résidence-mission** (comprenant la rémunération, les charges et cotisations afférentes, ainsi que les droits d'auteur si le résident est concerné).

Les journalistes retenu.e.s étant appelé.e.s à résider sur le territoire et à se rendre disponibles pour la mission, la collectivité assurera les frais

relatifs à leurs hébergements (mise à leur disposition d'un logement sur le territoire en colocation avec les artistes en résidence-mission).

Les résidents.es doivent être autonomes dans leurs déplacements, disposer d'un véhicule personnel assuré et d'un permis de conduire en cours de validité. Les frais de déplacement sur le territoire d'action sont pris en charge par la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin sur la base des kilomètres effectivement réalisés au service du

projet par les journalistes, au tarif en vigueur dans la collectivité.

Enfin, la collectivité prend en charge quatre voyages aller-retour du lieu de domicile des journalistes au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine sur présentation de justificatifs ou sur la base du barème kilométrique en vigueur).

En revanche, les autres voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge des journalistes.

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et des résident.e.s est signé avant le début de la résidence-mission.

3 LE TERRITOIRE D'ACTION ET LES PARTENAIRES LOCAUX

Le territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission, la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, compte une population d'environ 125 000 habitants. Il regroupe 14 communes : Bois-Bernard, Carvin, Courcelles-lès-Lens, Courrières, Dourges, Drocourt, Evin-Malmaison, Hénin-Beaumont, Leforest, Libercourt, Montigny-en-Gohelle, Noyelles-Godault, Oignies, Rouvroy.

Il est utile de préciser que :

- 40% de la population a moins de 30 ans ;
- 37% n'a pas de diplôme ;
- la densité de population est élevée (1 119,4 habitants/m²) ;
- 19,6% de la population est au chômage ;
- Les 15-24 ans représentent 14 948 individus : 6 499 sont actifs (43%)

Pour plus de précisions, la fiche INSEE du territoire de l'agglomération est consultable sur : http://www.insee.fr/fr/themes/dossier_complet.asp?codgeo=EPCI-246200299

Afin de faire plus ample connaissance avec la communauté d'agglomération Hénin-Carvin, le lien suivant vous dirige sur son site Internet dédié : <http://www.agglo-henincarvin.fr/>

Les sites internet du 9-9bis et du Réseau communautaire des médiathèques peuvent également vous donner des éléments sur les axes culturels portés par l'agglomération : www.9-9bis.com
www.mediatheques-rcm.fr

Le territoire est traversé par quatre circonscriptions de l'éducation nationale : Hénin-Beaumont, Noyelles-Godault, Montigny-en-Gohelle, Carvin.

Cela représente pour l'enseignement public :

- 105 écoles maternelles et élémentaires ;
- 15 collèges ;
- 5 lycées et lycées professionnels ;
- 3 centres de formation pour adultes.

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de rencontre, de médiation et de construction de projets. Par

ailleurs, il existe, sur le territoire intercommunal, des associations dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, de structures de loisirs ou d'accueil diverses.

Les médias sur le territoire

Plusieurs médias sont implantés sur l'agglomération, notamment :

- ILTV
- Voix du Nord

D'autres sont également ressources, comme :

- Radio Scarpe Sensée
- RBM
- Radio +
- PFM
- Télé Gohelle

Les initiatives menées autour du documentaire et du reportage

Plusieurs initiatives liées au reportage et au documentaire existent, notamment :

- le Festival International du Grand Reportage d'Actualité (FIGRA) : en partenariat avec la ville de Noyelles-Godault et le lycée Darchicourt d'Hénin-Beaumont, une sélection des films présentés dans le cadre du FIGRA est présentée également aux écoles, collèges et lycées du territoire de l'agglomération.

Les ressources documentaires existantes

Le territoire est riche d'un tissu associatif dense en matière de valorisation patrimoniale. Il ne compte pas moins de 16 associations animées par des bénévoles. Certaines d'entre elles ont pour objet de préserver un lieu patrimonial ou un monument comme *l'association de sauvegarde de l'église minière Saint-Stanislas* à Dourges ou encore *l'association du cercle des amis de Rémy Callot* à Carvin. La plupart d'entre elles ont pour souci de garder trace de l'histoire locale et se trouvent dans une dynamique de recherche qui prend souvent la forme de l'édition d'un bulletin historique ou la réalisation d'une exposition.

Certaines associations rendent leurs locaux accessibles au public pour effectuer des

recherches ou encore découvrir leur fonds (documents, objets...).

La présence de ces acteurs offre de façon générale de nombreuses ressources pour appréhender l'histoire du territoire par le biais de témoignages vivants (associations comptant encore d'anciens mineurs) ou de documents d'archives.

Sans être un centre de ressources comme peut l'être le Centre Historique Minier de Lewarde, le 9-9bis dispose également de ressources documentaires en lien avec l'histoire minière du territoire (enregistrements sonores d'anciens ouvriers ou passionnés de la mine, plans et documents techniques sur le 9-9bis, revues de compagnies minières et de Charbonnages de France).

A noter également la présence de la télévision locale qui dispose d'un fonds de reportages réalisés entre 2003 et aujourd'hui sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin.

Les espaces disponibles

L'ensemble de ces projets sont souvent portés en partenariat avec les lieux culturels du territoire qui compte :

- 13 médiathèques dont certaines sont équipées d'auditorium et de salle d'atelier. Toutes sont cependant dotées de tablettes et de postes multimédia connectés à Internet.
- l'association Ose Arts !, le centre Culturel Matisse à Noyelles-Godault, le Centre culturel Nelson Mandela et l'École Buissonnière à Montigny-en-Gohelle, l'Escapade à Hénin-Beaumont, le 9-9bis à Oignies sont des lieux de pratiques artistiques et de diffusion de spectacles qui peuvent permettre d'accueillir du public.

4 ACCOMPAGNEMENT

La Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin au côté des partenaires que sont la DRAC, l'Education Nationale et plus précisément le CLEMI, est à l'initiative de la résidence-mission. Cependant et par délégation, l'EPCC 9-9 bis est l'opérateur de l'action. À ce titre, il :

- accompagne chaque journaliste-résident.e afin de le.a guider dans sa découverte du territoire ;
- veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action;
- facilite, avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation de projets qui peuvent en naître ;
- facilite, avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif, les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation de projets qui peuvent en naître ;
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias ;
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement du ou de la journaliste, gestion du budget...).

Les services locaux de l'Éducation Nationale, pour leur part :

- accompagnent le.a journaliste-résident.e et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation de projets avec notamment le concours des professeurs-missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'éducation nationale (D.A.A.C. et D.S.D.E.N.)

- organisent des temps de formation permettant aux enseignants, en particulier ceux du premier degré, de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec le ou la journaliste retenu(e) retenu(e). C'est notamment le programme d'animations pédagogiques intitulé la 27^e heure dont il est ici question.

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, l'information est relayée aux établissements scolaires du territoire pour permettre le meilleur accueil possible aux journalistes-résidents.es et favoriser l'appropriation par le plus grand nombre de leurs projets. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'éducation nationale. Une information similaire est lancée par la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps périscolaire et hors temps scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission. Enfin, une information générale à destination de la population, dans son ensemble, est également assurée par la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin.

5 – Contexte sanitaire

Au regard du contexte sanitaire actuel, les artistes respecteront les mesures définies par l'Etat sur le territoire concerné et consultables sur le site du ministère de la culture :

<https://www.culture.gouv.fr/Aidesdemarches/Covid-19-l-impact-de-la-situationsanitaire-sur-le-monde-de-la-culture/Organisationdes-activites-culturelles/Cadre-general-desactivites?step=290272>

De manière préventive, les journalistes concevront leurs projets afin de leur assurer une souplesse leur permettant de s'adapter au maximum en cas de restriction sanitaires.

6 - FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Chaque journaliste intéressé.e par cette offre est invité.e, avant toute chose :

- à prendre connaissance, le plus attentivement possible, du document intitulé " qu'est-ce qu'une résidence-mission " (en ligne). Ce texte fait office de cahier des charges.
- à appréhender les données territoriales présentées dans le paragraphe 3 "le territoire d'action et les partenaires locaux",

Le jury de sélection sera attentif aux propositions les plus innovantes dans leurs démarches. Il est souhaitable que le.a résident.e veille, tout au long de sa présence, à garder trace des actions inventées.

Pour faire acte de candidature, il convient d'adresser, par voie électronique uniquement, sous format PDF, un dossier comprenant :

- 1) une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du cahier des charges, de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de projets prenant en compte **les spécificités du territoire**.

- 2) un curriculum vitae ;
- 3) un dossier professionnel présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche du ou de la candidat(e) ;
- 4) une liste des différentes productions journalistiques qui pourraient être diffusées sur le territoire, si cela vous semble pertinent.

Pour l'envoi des candidatures

En version numérique : mathilde.beauchamp@9-9bis.com

(sujet : candidature CLEA – CAHC, suivi du nom du journaliste).

Ceci, pour **le vendredi 10 mars 2023** dernier délai.

Les journalistes-candidats retenu.e.s seront convoqué.e.s à un oral **en avril 2023**.

Les journalistes-candidats pourront enrichir leurs candidatures d'une présentation de leurs productions ou de documents complémentaires. Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant les représentants des différents partenaires locaux du CLEA.

Les noms des deux journalistes retenus(es) seront annoncés fin avril 2023 au plus tard.

7 – EN SAVOIR PLUS SUR LE PRESENT APPEL A CANDIDATURE

Mathilde Beauchamp
Coordinatrice CLEA
03 21 77 80 87
mathilde.beauchamp@9-9bis.com

Caroline Fromont
Coordinatrice CLEMI 03
59 03 12 49
clemilille@ac-lille.fr

Site internet du CLEA Hénin-Carvin
<https://cleahenincarvin.wordpress.com/>

Site internet du Centre pour L'éducation aux Médias
et à l'Information (CLEMI)
<http://clemi.ac-lille.fr/>

Site internet de la DRAC Hauts-de-France
<http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-deFrance/Politique-et-actions-des-services/Pole-PublicsTerritoires-et-Industries-culturelles/Action-culturelle-etterritoriale>